



Association des plaisanciers
1 Place Pilote Fromont
22380-Saint Cast le Guildo

Contrat location case à annexe

ADHESION APSC - ANNEE 2020

RENOUVELLEMENT

Le locataire s'engage a : - Tenir l'emplacement propre.

- **Ecrire l'immatriculation de son bateau sur son annexe** (décret 2009-393 du 8 Avril 2009 concernant le marquage des annexes)

Exemple : AXE SM12345

- A prévenir l'association s'il retire son annexe avant la fin du contrat.

- A chaîner son annexe (La Mairie et l'association ne peuvent être tenues responsables en cas de vol ou de dégradations)

Le Contrat est signé pour une durée d'un an (du 1er janvier au 31 décembre) et **renouvelé impérativement avant le 31 Janvier 2020.**

Un autocollant que nous vous fournirons **devra être apposé sur chaque annexe indiquant le numéro de la case et l'année de validation** (A défaut, après constat de la police municipale, votre annexe pourrait être retirée par les Service Techniques de la commune ; par arrêté du Conseil Municipal du 15 Décembre 2016 la taxe de récupération de l'annexe est de 122,40 Euros).

TARIF : Location annuelle rack : 41,96 € ou annexe lourde sur chaîne :59,32 €

Adhésion à l'association : 13,00 €

(Un seul chèque de 54,96 Euros établi au nom de l'APSC pour les racks)

(Ou pour les annexes lourdes un seul chèque de 72,32 Euros au nom de l' APSC)

Emplacement attribué en 2019: **Zone A** N°.....Derrière la maison de l'APSC
 Zone B N°..... Au début de la promenade

NOM du Locataire :

Prénom :

Adresse :

N° tel Fixe :

Portable :

E Mail :

Zone de Mouillage : Embossage ou évitage

N° Emplacement :

Nom du bateau :

N° Immatriculation :

Longueur hors tout :

Constructeur :

Type :

Date et Signature du locataire :